

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-3-1
N° applicatif 11816

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction appui et pilotage 2

BUDGET PRIMITIF 2025 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Résumé : L'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est un enjeu de société, intrinsèquement lié aux défis de santé publique, de la politique de prévention au développement d'une offre de soins adaptée au plus près des publics fragiles.

Pour préparer nos territoires à affronter ce défi, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise très fortement dès cette année à hauteur de 223,4 M€ pour les seniors. Elle accorde des moyens financiers supplémentaires soit + 5,7 M€ pour un soutien sans faille à nos établissements et services et + 4,9 M€ pour la dotation qualité des services d'aide à domicile impulsée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Un service public territorialisé spécifiquement dédié aux seniors et à leurs aidants au plus proche des habitants des 7 territoires constitue le socle de notre stratégie afin de garantir un accueil, une écoute, une information et un accompagnement professionnel, simple, rapide et efficace.

Face aux fortes turbulences sociétales et économiques auxquelles les services d'aide à domicile et les EHPAD sont soumis, la Collectivité continue son engagement à leurs côtés pour consolider leur situation financière, les aider à améliorer la qualité du service rendu et leur permettre d'envisager l'avenir plus sereinement.

Plus largement, l'ambition est de mobiliser autour de l'enjeu du vieillissement de nouveaux cercles de solidarité : les aidants, les familles, les bénévoles, les autres collectivités et organismes de protection sociale, et élargir ainsi le champ des contributeurs.

Pour les personnes en situation de handicap, la collectivité poursuit son engagement en la matière (310 M€) en augmentant les crédits de 22,4 M€ par rapport au BP 2024. Ces moyens supplémentaires sont liés à notre volonté de consolider la situation financière de nos services à domicile et établissements partenaires pour + 3,7 M€, de soutenir le transport scolaire adapté (+ 1,1 M€), et de s'inscrire dans les évolutions de la prestation de compensation du handicap (+ 10,2 M€) :

- création de la PCH Parentalité (1,1 M€),

- création de la PCH destinée aux personnes souffrant d'handicaps psychiques, cognitifs, mentaux et troubles neurodéveloppementaux, (3,1 M€),
- augmentation du nombre des autres bénéficiaires de la PCH (2 M€)
- effet des tarifs fixés par l'Etat (2,9 M€).

Enfin le budget subi une dépense non compensée de 3,7 M€ pour les oubliés du Ségur.

La MDPH (189 agents de la Collectivité européenne d'Alsace mis à disposition) poursuivra son rôle de guichet unique et veillera à maintenir une haute qualité de service aux usagers. Elle poursuit et améliore son accompagnement au parcours des usagers avec une priorité forte en matière de scolarisation des enfants et en matière de compensation du handicap. Dans ce contexte, la Collectivité et l'Agence Régionale de Santé ont fixé une priorité, celle de trouver des solutions pour les jeunes qui, faute de places en établissement pour adultes, sont maintenus en Institut Médico Educatif (IME).

L'action de la collectivité auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est également renforcée par une politique active de santé qui permet de favoriser l'accès aux soins et de promouvoir la santé, particulièrement pour ces deux publics vulnérables.

La politique de Santé publique de la Collectivité européenne d'Alsace répond à 3 enjeux prioritaires déclinés au service de la santé des Alsaciens : placer la santé au cœur de toutes nos politiques, soutenir la santé dans les territoires au plus près des habitants et développer la santé à l'échelle du Rhin Supérieur.

Suite à l'adoption de la stratégie d'actions pluriannuelle en juin 2024, les priorités d'intervention pour 2025 se concentreront sur le bien vieillir en santé, le développement de l'activité physique au service de la santé, la prévention en santé mentale notamment chez les jeunes et la définition de notre contribution à la lutte contre le cancer. Le soutien à l'accès aux soins de proximité et à l'offre de soins pour les publics vulnérables reste un objectif phare de notre intervention volontariste dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La masse salariale concernant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la 3ème commission s'élève à 25,58 M€.

Pour mener à bien ces objectifs ambitieux, il est proposé une inscription globale, pour les directions composant la 3e commission de 536 700 344 € de dépenses et 155 215 875 € de recettes, se répartissant entre :

- la politique de l'Autonomie: 533 770 344 € en dépenses et 152 380 027 € en recettes
- la politique de la Santé publique : 2 930 000 € en dépenses et 2 835 848 € en recettes.

1. Politique de l'autonomie

La Collectivité construit sa politique publique autour de 4 publics cibles : les seniors actifs, les personnes fragiles, les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.

En application des principes du Service Public Alsacien, la mise en œuvre de cette politique fait l'objet tout au long de l'année d'une concertation active avec les membres Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

1.1 Personnes âgées : poursuivre le soutien engagé et déployer une stratégie globale en 2025 pour répondre aux enjeux majeurs à venir

Une stratégie pour le bien vieillir en Alsace

Notre collectivité va adopter en juin sa stratégie pour les années 2025-2029.

L'évolution des séniors de 65 ans et plus d'ici 2032 passera de 350 000 à 460 000 personnes et la tranche du grand âge des 85 ans et plus va faire un bond de + 55% entre 2030-2040.

Ce mur du vieillissement interroge les compétences sociales exercées par la CeA au titre de la prévention, de la compensation de la perte d'autonomie, de la lutte contre la précarité et l'isolement, du soutien aux aidants et de l'organisation des offres de service à domicile et en établissement.

Mais pour relever ce défi, il est impératif de porter une ambition allant au-delà du périmètre de l'action sociale de la CeA :

- En activant les autres politiques publiques portées par la collectivité : santé, habitat, handicap, insertion et emploi, éducation, culture, sport et les mobilités ;
- En mobilisant, en complémentarité du soutien des professionnels, les autres cercles de solidarités de proximité comme les familles, les proches, les bénévoles, les habitants, ... ;
- En sensibilisant les autres collectivités (communes, intercommunalités...) et partenaires institutionnels (caisses de retraites, mutuelles, fondations ...) à ces enjeux.

Pour embrasser ces trois dimensions, la construction de la stratégie du bien vieillir s'appuie sur différents niveaux de concertation qui se sont mis au travail sous la houlette d'un Comité de pilotage :

- Des concertations territoriales pilotées par les responsables territoriales des solidarités des 7 territoires pour partager les enjeux du vieillissement, identifier les spécificités des besoins et de l'offre afin de définir des priorités propres à chacun de ces territoires ;
- La mobilisation des différentes directions contributrices de la Collectivité ;
- La création d'un « comité des inspireurs » regroupant des experts à la collectivité du champ de la gérontologie.

Accueillir, écouter, informer, accompagner en territoire : un service spécifiquement dédié aux séniors

La territorialisation de l'autonomie répond à un double objectif :

- Territorialiser l'action publique à destination du public senior ;
- Mettre en œuvre le service public Alsacien, avec une offre de service à destination du public senior en territoire « plus simple, plus proche, plus humaine ».

Pour ce faire, des équipes seniors spécialisées sont mises en place au sein des Espaces Solidarités Alsace dans chacun des 7 territoires. Elles sont composées de secrétaires médico-sociaux autonomie, de travailleurs sociaux seniors et de cadres seniors, ces équipes sont placées sous l'autorité des référents territoriaux des Solidarités. Ce point d'entrée unique traitera de la globalité des demandes du senior : difficultés sociales, financières, demande de protection, perte d'autonomie.

En 2024 le territoire Nord Alsace et celui de la ville de Colmar ont expérimenté, avec succès, la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

En 2025, 11 équipes seniors seront opérationnelles sur tous les territoires Alsaciens, hors Eurométropole et Ville de Strasbourg. Pour ces territoires des travaux sont en cours pour adapter le modèle aux spécificités locales.

Cette offre est complétée par l'intervention de 40 coordinatrices de parcours spécifiquement formées pour assurer un suivi intensif de près de 1 600 situations complexes à domicile. En 2025 ce service va porter un dispositif de repérage et d'aide à la prise en charge du public atteint du syndrome de Diogène, une pathologie qui génère des situations de santé très dégradées pour la personne et d'insalubrité pour l'habitat.

La Collectivité se dote ainsi progressivement d'un socle solide constitué de 171 professionnels répartis sur 22 sites au plus près des seniors et de leurs proches aidants pour les aider à accéder de manière simple, rapide et humaine aux droits et services les plus adaptés à leur situation.

Le soutien à domicile reste une priorité forte en 2025

En Alsace ce sont au quotidien 2 100 agents d'aide à domicile, salariés de 136 services d'aide à domicile qui interviennent auprès de 19 280 bénéficiaires dont 16 600 au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Parmi tous les professionnels médico-sociaux, ce sont les aides à domicile dont la durée et la fréquence d'intervention au domicile des personnes âgées, sont les plus importantes. Leur travail se verra désormais mieux reconnu par l'attribution d'une carte professionnelle.

Dès 2023 la collectivité s'est engagée dans un processus de reconnaissance financière des efforts que s'engagent à réaliser ces services pour l'amélioration des conditions de travail, un accompagnement plus soutenu pour des situations plus dégradées et une meilleure couverture géographique de leurs interventions.

A ce titre, elle attribue à ces services une dotation qualité d'un montant de 3,383 €/heure à l'appui d'engagements pris dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Après les 16 premiers CPOM signés en 2023, 14 nouveaux CPOM ont été conclus fin 2024 soit au total 80 % des 3,3 M d'heures réalisées annuellement.

Un nouvel appel à candidature sera publié début 2025 pour permettre à de nouveaux services de s'engager dans cette voie.

Le montant consacré en 2025 au soutien à domicile s'élève à 87 M€ en augmentation de +0,4 M€ par rapport à 2024, une augmentation maîtrisée en tenant compte de l'impact de +1,2 M€ sur les tarifs barèmes détaillés ci-dessous. Cette stabilisation de la dépense est le fruit d'un travail conjuguant de nécessaires mesures d'économie tout en préservant l'équilibre économique des services à domicile et le reste à charge des bénéficiaires de l'APA.

Les mesures d'économie sont relatives au barème de prise en charge dans les plans d'aide de la téléalarme et des articles d'hygiène.

Ces mesures ainsi qu'un contexte de ralentissement de l'activité des services à domicile permettent :

- **De proposer une augmentation des tarifs barèmes des services d'aide à domicile de + 2% et de l'embauche directe de +1% ;**
- **De faire à face à la progression du nombre de bénéficiaires.**

Favoriser le soutien à domicile c'est également consolider l'offre en résidence autonomie et en habitat inclusif.

Une nouvelle résidence autonomie de 70 logements a ouvert ses portes à Sélestat et une nouvelle résidence ouvre ses portes à Saverne. On compte désormais 45 résidences

autorisées représentant 2 033 logements et 2 543 places. Une résidence autonomie supplémentaire pourrait être autorisée en 2025 et bénéficier d'une aide à l'investissement de l'Etat de 5 000 € par place sans impact budgétaire pour la Collectivité.

Les EHPAD : sécuriser leur situation financière et encourager les démarches d'amélioration de la qualité de vie des habitants

Le soutien financier

Face à une situation financière extrêmement tendue, 70% des EHPAD sont en situation de déficit, la Collectivité leur a apporté en 2024 un soutien sans faille en adoptant un plan d'urgence en faveur :

- De tous les EHPAD par un versement semestriel de la dotation dépendance et de l'aide sociale à l'hébergement ;
- De 21 établissements en risque de cessation de paiement par l'attribution de fonds d'urgence pour un total de 3 M€ ;
- De 8 EHPAD en favorisant leur accès au fonds d'urgence de l'Etat de 2,3 M€.

Pour l'année 2025 il est proposé de conforter leur situation financière de manière plus durable :

- **En renouvelant les deux mesures d'avances semestrielles ;**
- **En fixant le taux de reconduction des prix de journée aide sociale à + 5% soit un effort de 3,7 M€ et à +2% l'évolution de la dotation dépendance soit une dépense nouvelle de 1,6 M€ ;**
- **En renouvelant le fonds d'urgence à hauteur de 0,5 M€ ;**
- **En finançant le « SEGUR pour tous » aux 3 établissements non médicalisés.**

Cette progression très importante de notre taux directeur permet d'envisager un retour à l'équilibre en 2025 de plus de la moitié des EHPAD déficitaires.

La qualité de vie en EHPAD

30 EHPAD volontaires ont été réunis l'an passé pour échanger sur trois thématiques auxquels les habitants des EHPAD sont particulièrement attachés car elles contribuent au mieux vivre : la bientraitance, la restauration et le maintien d'une vie citoyenne.

Les échanges ont été riches, des propositions d'action ont émergées :

- Bientraitance : valoriser ce qui se fait de positif, renforcer la prise en compte des rythmes de vie des personnes âgées, développer une culture commune de la bientraitance en lien avec l'éthique ;
- Restauration : 60% de nos EHPAD sont intéressés par notre démarche filière courte, appui technique à ceux qui souhaitent améliorer leur service, ... ;
- Vie citoyenne : développer le bénévolat et le soutien des familles dans un maximum d'EHPAD, aider les Conseils de la Vie Sociale à mieux s'impliquer, relancer les journées citoyennes en EHPAD.

Il est également prévu de répondre à la demande unanime d'organiser des temps d'échanges, de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur ces différentes thématiques à destination des professionnels des EHPAD.

Ces pistes de travail seront affinées lors de l'adoption de la stratégie du bien vieillir au mois de juin 2025.

Au total notre effort budgétaire en crédits de fonctionnement en direction des EHPAD est de 122,3 M€ en progression de +6,5 M€.

Notre programme d'investissement à destination de la restructuration et rénovation de nos EHPAD se poursuit à hauteur de 4,9 M€. La qualité dans l'accompagnement et l'accueil de nos aînés en établissement reste un élément majeur de la politique de la collectivité.

Prévenir la perte d'autonomie et préserver l'entourage

Comme chaque année le nouvel appel à projet mobilisera les moyens accordés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à la Conférence des financeurs selon les priorités suivantes :

- Pour les actions de prévention : les personnes fragiles et isolées, les personnes handicapées vieillissantes et la formation de bénévoles (en 2024 – 2 000 seniors dans 400 communes et 200 EHPAD ont accédé à des actions de prévention) ;
- Pour les aidants : toutes les catégories de public sont visées, personnes en situation de handicap et seniors pour soutenir notamment des projets de répit/relayage/suppléance pour permettre aux aidants de souffler (en 2024 57 projets soutenus).

Enfin, l'année 2025 verra le dispositif de baluchonnage être généralisé et entrer dans le droit commun.

Les crédits inscrits s'élèvent à 5,5 M€ couverts à 96% par une recette équivalente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

2.1 Personnes en situation de handicap : assurer l'équité et l'inclusion, favoriser l'autonomie des publics et la fluidité des parcours au cœur des objectifs de la collectivité et de la MDPH en 2025

Le 26 juin 2024, notre Collectivité et le GIP MDPH Alsace ont signé la Charte Romain Jacob qui les engagent à favoriser et soutenir l'accès à la santé de nos concitoyens Alsaciens en situation de handicap. Cette Charte guide nos actions en faveur de ce public.

L'année 2025 marque les vingt ans de la loi du 11 février 2005 rénovant les dispositifs d'accessibilité et de compensation en faveur des personnes vivant avec un handicap et créant les MDPH.

Depuis cette date, les MDPH sont le guichet unique pour obtenir cette reconnaissance et les prestations nécessaires pour compenser le handicap. Trop souvent encore, le fonctionnement de la MDPH, son cadre d'intervention sont méconnus des personnes susceptibles d'en bénéficier, des partenaires, ou des professionnels médico-sociaux. Des webinaires d'information seront donc à nouveau proposés ainsi qu'une lettre d'information à destination des établissements.

L'année 2025 fera l'objet de 4 grandes priorités.

Favoriser la scolarisation de tous les enfants :

- Notifier les droits et prestations accordés par la MDPH sur la durée du cycle scolaire de manière à limiter le travail administratif des familles tout en permettant d'ajuster les aides aux besoins évolutifs de l'enfant ou du jeune ;
- Notifier les droits et prestations avant le 31 juillet, d'au moins 90% des dossiers jeunes reçus avant le 31 mars 2025, en vue de préparer la rentrée scolaire de septembre 2025 (au 31 juillet 2024, taux de 84%) ;
- Participer avec l'Education nationale, à la construction d'une réponse de premier niveau pour apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès au savoir et aux compétences. Si cette réponse de première niveau ne produit pas les effets escomptés, la démarche de reconnaissance de handicap auprès de la MDPH s'engagera en parallèle ou de manière successive ;

- Maintenir le budget du transport scolaire adapté à 10,6 M€ (1821 jeunes bénéficiaires) en développant l'autonomie des jeunes par l'utilisation sécurisée des transports en commun, ou en favorisant le lien des familles avec l'école grâce aux trajets quotidiens qu'elles pourraient assurer, et dans des cas spécifiques, organiser un transport collectif adapté. Le règlement intérieur départemental du transport scolaire adapté sera revu pour la prochaine rentrée de septembre 2025 ;
- Les familles pourront bénéficier à la rentrée, d'un accès au portail Transscolaire pour déposer leurs dossiers et suivre les évolutions.

Favoriser l'autonomie des personnes avec des moyens de compensation les plus personnalisés et les plus adaptés pour chaque bénéficiaire (10 165 usagers - Budget PCH : 84,3 M€).

- Conclure un marché d'ergothérapie pour évaluer les besoins en aides techniques des usagers de la MDPH ;
- Maintenir une grande équité entre usagers en poursuivant l'harmonisation des référentiels-métiers pour évaluer les besoins en aides humaines sur les cinq types d'aides : actes essentiels de l'existence, surveillance régulière, soutien à l'autonomie, frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle, et l'exercice de la parentalité ;
- Revoir les modalités de versement de la PCH aux prestataires, de manière à faciliter la prise en compte des interventions la nuit, les dimanches, et les jours fériés ;
- Intégrer aux côtés de la CeA, les nouveaux membres au fonds de compensation Handicap Alsace : régime local, MSA et CCAS de Colmar, soit une contribution supplémentaire annuelle de 100 000 € permettant de diminuer le reste-à-charge financier des personnes en situation de handicap quand elles ont besoin d'un équipement technique.

Accompagner le parcours des usagers de la MDPH pour respecter les ambitions du service public Alsacien

- Poursuivre le développement d'un accueil territorialisé de la MDPH en s'appuyant sur la CeA, sur le réseau France Services de manière à faciliter les démarches de chacun ;
- Renouveler le dispositif partenarial animé par la MDPH autour des situations complexes : les partenaires s'engageant ainsi à participer aux groupes opérationnels de synthèse de chaque situation individuelle et chacun, à mettre en œuvre des mesures dérogatoires à ses dispositifs ;
- Rendre plus robuste, sur toute l'Alsace, le traitement prioritaire au sein de la MDPH, des dossiers déposés par les usagers déclarant la sclérose latérale amyotrophique dans le prolongement de la loi à adoptée l'automne dernier ;
- Maintenir une qualité de service aux usagers, à hauteur de la dernière enquête de satisfaction disponible (2023) : 85% des Alsaciens ayant répondu sont satisfaits des aides reçues (69% en moyenne en France) ;
- Poursuivre la fluidification des parcours des personnes en établissement médico-social (notamment des jeunes en aménagement Creton, cf. infra) en faisant connaître les besoins des personnes en situation de handicap en terme d'offres médico-sociales ou sanitaires.

Il s'agit ainsi d'exploiter les données de la MDPH pour bien cibler les dispositifs que la CeA ou l'ARS dans le cadre de son AMI « 50 000 nouvelles solutions » peuvent financer.

Garantir un niveau de financement équilibré pour les établissements et services

Les établissements et services médico-sociaux sous compétence financière de la Collectivité qui accompagnent des adultes en situation de handicap représentent :

- 3 324 places d'accueil permanent dans 123 structures
- 679 places dans 38 accueils de jour
- 1 800 personnes suivis par 28 services d'accompagnement à la vie sociale

- Notre taux d'équipement en foyer d'hébergement s'élève à 3,2 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans taux supérieur à la moyenne nationale

Dans un contexte financier très tendu, la Collectivité doit faire face à une dépense supplémentaire de 3,7 M€ liée à l'élargissement de la prime Ségur à l'ensemble des salariés du secteur médico-social privé (les agents du secteur public en restent exclus).

Cette mesure qui par ailleurs s'applique rétroactivement à compter de janvier 2024 ne fait pour l'instant l'objet d'aucune mesure de compensation par l'Etat.

Eu égard à cet effort important il est proposé de fixer le taux de progression des dotations aux établissements et services à hauteur de 1,6% soit une augmentation pour nos dépenses de 2,4 M€.

Ce taux directeur de 1,6% s'appliquera aussi désormais aux établissements situés en Belgique et sur la base, non de leur tarif réel mais sur celle du tarif moyen départemental de nos foyers d'accueil spécialisés et de nos foyers d'accueil médicalisés soit 154,65 € taux d'évolution 2025 compris.

Le montant total de la dépense d'aide sociale à l'hébergement s'élève à 196,1 M€ en 2025 soit une progression de +7 M€ par rapport à 2024.

L'amélioration des parcours des jeunes adultes

La Collectivité et l'Agence Régionale de Santé se sont fixés une priorité celle de trouver des solutions pour les jeunes qui faute de places en établissement pour adultes sont maintenus en Institut Médico Educatif (IME).

541 jeunes sont concernés dont 152 relèvent de la compétence financière de la CeA et 389 de la compétence financière de l'ARS.

Cette stratégie représente un double avantage :

- Des places sont libérées pour les enfants en attente de prise en charge en IME
- Les adultes sont accueillis dans l'établissement adéquat

Une enquête a été menée en 2024 par la MDPH et la Direction de l'Autonomie auprès de 613 jeunes Alsaciens accueillis en établissement dont ceux présentant une double vulnérabilité (Handicap et ASE) qui sont bénéficiaires de l'amendement Creton ou allant en bénéficier dans les 3 années à venir.

Nous disposons d'une cartographie précise de leurs projets de vie pour l'avenir et du secteur géographique souhaité par la famille. A partir de ce diagnostic les services identifient en ce moment les possibilités de réponse :

- A court terme dans l'offre existante par des petites extensions de capacité ou en réaffectant des locaux disponibles sans nécessité d'engager de travaux importants
- A moyen terme par des créations de place

L'intérêt de cette démarche est qu'elle est financièrement neutre puisqu'il s'agit de réaffecter une partie des crédits actuellement consacrés au règlement des frais d'IME, 4 M€ dans le budget 2025, aux frais d'accueil en foyer ou service pour adultes.

2. Politique de la Santé

La Collectivité Européenne d'Alsace est un acteur de santé publique dont les compétences permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour donner de la visibilité à son action, la collectivité a adopté en juin 2024 une stratégie santé déclinée en 3 enjeux prioritaires et 5 axes d'intervention principaux :

- La santé au cœur de toutes nos politiques
 - Développer la prévention à tous les âges de la vie
 - Protéger la santé des Alsaciens grâce à un environnement sain
 - Soutenir l'innovation et la recherche pour la santé de demain
- La santé dans les territoires au plus près des habitants
 - Agir au service des territoires pour développer l'offre de soins
- La santé à l'échelle du Rhin Supérieur
 - Développer la coopération en santé au-delà des frontières

La prise en compte de la santé de façon transversale dans la plupart de ses politiques permet d'agir sur les conditions de vie des Alsaciens (action sociale, logement, insertion, autonomie et handicap, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance) et sur leur environnement de vie (aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...) contribuant à leur bien-être et bien-vivre.

Mais c'est par son action dans les domaines de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé que la CeA influe sur les déterminants qui concourent à l'amélioration de la santé des Alsaciens en complémentarité des autres acteurs institutionnels ou de la société civile, dont elle soutient également les projets et le fonctionnement par le biais de subventions.

Elle exerce pour l'Etat des compétences déléguées par convention dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

La CeA compte investir dans une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens. Enfin, la CeA soutient certains projets de recherche appliquée en santé, facteur de développement économique local et de rayonnement international pour la collectivité.

2.1. Une année 2024 marquée par l'adoption d'une stratégie globale en faveur de l'amélioration de la santé des Alsaciens

Les propositions stratégiques en faveur de l'amélioration de la santé des Alsaciens ont été validées par nos élus en séance plénière du Conseil d'Alsace le 20 juin 2024. Elles structurent notre politique de santé en cinq axes d'intervention dont le soutien à l'accès aux soins de proximité et la prévention sont des objectifs prioritaires.

En parallèle à la structuration de notre politique de santé, la direction a mené des actions concrètes permettant d'investir progressivement les différents domaines qui constitueront son périmètre d'intervention:

- Développement de partenariats visant à promouvoir nos territoires en voie de désertification médicale auprès des futurs et jeunes médecins (département de médecine générale (DMG) de la faculté, syndicat des internes, dispositif d'accompagnement à l'installation, réseau national des jeunes médecins...) ; cofinancement de 2 postes d'assistants universitaires maîtres de stage du DMG et d'un poste de Professeur des Universités-Praticien Hospitalier en pédopsychiatrie pour le GHRMSA ;
- Elaboration d'une cartographie des territoires croisant l'offre de stage chez les praticiens, l'offre de logement, les moyens de mobilité et les équipements (en lien avec l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAURH) et la Direction de l'Innovation et de la Transformation Publique (DITP) ;

- Travail transversal en interne (DGA attractivité) et avec les acteurs locaux (ADT, ADAUHR, Habitat de Haute Alsace, Alsace Habitat...) sur une offre de logement pour les internes faisant leurs stages en zone sous-dense et jeunes médecins souhaitant s'y installer ;
- Soutien financier aux nouvelles organisations de l'offre de santé, notamment dans le domaine des parcours de soins coordonnés (Communauté pluri professionnelles territoriales de santé (CPTS)), des modes d'exercice professionnel collectif (Maisons de santé pluri professionnelles) et de dispositifs « d'aller vers » (bus santé de l'EMS et de la CPTS de Mulhouse) ;
- Règlement de fonctionnement du Fonds d'investissement en Santé voté en novembre 2023 ;
- Copilotage de 9 Contrats Locaux de Santé et participation au Projet Territorial de Santé Mentale ;
- Soutien financier de nombreux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de la prévention sanitaire, recoupant nos propres enjeux et intérêts à agir (prévention des conduites à risque, du suicide et du mal être chez les jeunes, avec financement socle des deux Maisons des Adolescents 67 et 68, lutte contre le VIH et les addictions, et prévention du cancer) ;
- Soutien aux dispositifs d'intégration en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap et aux réseaux d'activité physique adaptée (APSA) ;
- Financement de l'équipement de la Maison de l'Education Thérapeutique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- Mise en œuvre du volet santé du schéma Alsacien de coopération transfrontalière en partenariats avec de nombreux acteurs trinationaux (français, allemands et suisses), dont financement du centre de compétence TRISAN, et participation aux instances de gouvernance trinationale de la santé du Rhin Supérieur ; pilotage du groupe d'experts en promotion de la santé du GT santé de la Conférence du Rhin Supérieur
- Développement de la collaboration transversale avec d'autres directions (attractivité et tourisme, sport, culture, environnement, action sociale de proximité, insertion, autonomie...) afin de promouvoir la prise en compte de la santé dans les politiques de la collectivité ; ciblage des thématiques sport/santé, lutte contre les moustiques et les perturbateurs endocriniens pour 2024 ;
- Soutien financier à certains projets de recherche appliquée en santé concernant les pathologies surreprésentées en Alsace et à fort potentiel d'innovation et de développement (projet GEPROMED d'un Institut européen de l'implant).

L'accompagnement du parcours de santé des plus fragiles, par l'équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le territoire Nord, a été évalué et a fait l'objet d'une proposition de recentrage de son périmètre sur les bénéficiaires du RSA et les moins de 60 ans dans le cadre de la mise en place des interfaces avec le Dispositif d'Appui à la Coordination. L'EMSP intègre également le réseau des médiateurs en santé en partenariat avec Médecins du Monde. Dans le même objectif, les bilans de santé en partenariat avec la Mutuelle Générale de Education Nationale vont reprendre.

La mise en œuvre de la mission de prévention et de lutte contre la tuberculose se poursuit à l'échelle de la CeA avec une intensification de la démarche « d'aller vers » les populations les plus vulnérables (établissements carcéraux, centre d'hébergement...) grâce à la nouvelle unité mobile.

La campagne de vaccination des collégiens Alsaciens contre le papillomavirus (HPV) a mobilisé les professionnels du service prévention santé à partir de septembre 2023 et toute l'année 2024.

Enfin, le logiciel médical du CLAT nord a été étendu à l'ensemble du territoire Alsacien et à l'Equipe mobile Santé Précarité dans le cadre de la convergence des services, et le projet de dématérialisation complète des dossiers patients et de l'interprétation des radios est en cours.

2.2. Politique Santé en 2025 : une action globale auprès de nos jeunes et nos aînés favorisant la prévention, l'accompagnement et la proximité

Les orientations proposées au titre de la politique de santé publique pour l'année 2025 ont été définies en comité de pilotage politique par nos élus ; le contexte budgétaire contraint a nécessité de revoir certaines déclinaisons opérationnelles, sans pour autant revenir sur l'engagement volontariste de la collectivité dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui touchent les Alsaciens.

Les objectifs retenus ciblent :

- La structuration d'une stratégie d'actions au service du bien vieillir en santé en Alsace, en lien avec la direction de l'Autonomie et la direction des Sports, afin de répondre aux enjeux colossaux de la perte d'autonomie et de l'augmentation des maladies chroniques liées au vieillissement de la population ; l'axe majeur de cette stratégie sera représenté par le soutien au développement d'activités physiques adaptées, au service de la santé ;
- La définition de notre intervention au titre de la lutte contre le cancer, en lien avec les autres acteurs de prévention dans ce domaine, notamment le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, les Registres départementaux, les associations de patients et l'Agence Régionale de Santé ;
- Le développement des actions de prévention et d'éducation à la santé mentale (prévention des conduites à risque chez les jeunes (addictions, mal-être et suicide) et soutien des actions des Maisons des adolescents et des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes ;
- La poursuite d'actions de soutien à l'accès aux soins de proximité dans la continuité des actions engagées en 2024 (cofinancement de postes d'assistants universitaires maîtres de stage et d'un poste de PU-PH en pédopsychiatrie pour le GHRMSA, promotion de nos territoires, soutien de dispositifs facilitant l'installation et l'exercice médical en zone sous-dense, soutien des organisations innovantes dans l'accès au soin...).

Par ailleurs, la poursuite des actions relevant des délégations de missions de l'Etat est également réaffirmée, avec un ajustement des dépenses au plus près des objectifs fixés conjointement avec l'ARS :

- La poursuite de la campagne de vaccination anti HPV des collégiens en classe de 5^{ème}, dans le cadre de la délégation de la prévention vaccinale exercée par les centres de vaccination départementaux (- 422 K€ en fonctionnement, en raison de la révision à la baisse au niveau régional des objectifs de couverture vaccinale et + 2K€ en investissement);
- Le renforcement de l'accès aux soins des populations les plus vulnérables par des solutions itinérantes dans une logique « d'aller vers » (développement de bilans de santé via l'Unité Mobile de dépistage, Centre de vaccination hors les murs), et par la poursuite de l'offre de dépistage et de soin du Centre de Lutte Anti-Tuberculose (+2 K€ en fonctionnement et -322K€ en investissement en raison de la fin de l'opération de renouvellement de l'unité mobile de dépistage de la tuberculose);
- Le développement de la coopération transfrontalière en santé (à moyens constants), notamment par la poursuite du cofinancement du centre de compétence TRISAN, le partage des « bonnes pratiques » dans la lutte contre les insectes nuisibles

(moustiques, tiques), le soutien au développement des coopérations favorisant l'accès aux soins transfrontaliers et les secours d'urgence.

SYNTHESE DE LA COMMISSION N° 3 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation API/AE
Dépense	Fonctionnement	501 174 892,65	501 152 264,00	530 274 806,00	29 122 542,00	5,81%	-62 362,23
	Investissement	6 686 623,30	8 557 479,74	6 425 538,00	-2 131 941,74	-24,91%	-3 866 877,59
Dépense		507 861 515,95	509 709 743,74	536 700 344,00	26 990 600,26	5,30%	-3 929 239,82
Recette	Fonctionnement	151 525 395,37	141 360 764,00	155 215 875,00	13 855 111,00	9,80%	5 615 772,79
Recette		151 525 395,37	141 360 764,00	155 215 875,00	13 855 111,00	9,80%	5 615 772,79

En conclusion, je vous propose d'inscrire, au titre du Budget primitif 2025, relatif à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, un budget de 536 700 344 € en dépenses et 155 215 875 € en recettes, ventilé comme suit :

❖ Pour la politique de l'Autonomie (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 528 144 806 € et un total d'autorisation d'engagement de -167 362,23 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 625 538 € et un total d'autorisation de programme de -3 868 257,59 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 152 380 027 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 615 772,79 €

Qui se décompose de la manière suivante :

CdR Autonomie :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 432 974 670 € et un total d'autorisation d'engagement de -167 362,23 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 625 538 € et un total d'autorisation de programme de -3 868 257,59 €

- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 151 880 027 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 615 772,79 €

CdR GIP MDPH

- en dépenses de fonctionnement : un crédit de paiement de 95 170 136 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 500 000 €

❖ **Pour la politique de la Santé (cf. Annexes 1 et 3)**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 130 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 105 000 € (le cas échéant)
 - en investissement : un crédit de paiement de 800 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 380 €
 - en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 2 835 848 €
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 3 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.